



Mise a la porte de chez moi

Par **jean pierre**, le **23/09/2008** à **15:04**

Bonjour
Suite a des problemes conjugaux, j'ai trouvée refuge dans les bras d'un autre homme. Mon mari l'a appris et il y a eu une succession de violences, de menaces et de harcelements. Le dernier acte de violence a eu lieu sur la voie public ; mon medecin a constaté les hématomes.
Depuis je vivais la peur au ventre. Mon mari a fini par me mettre a la porte de mon domicile en appelant mon frere et en lui disant: "Viens chercher ta soeur avant que je l'eclate." La police alertee par mon frere est venue sur les lieux mais entre temps il s'etait calmé. Une fois la police partie, il m'a mise a la porte. Accompagnée de mon frere, je suis allée au commissariat déposer une main courante et je me suis réfugiée chez ma mere. Mon mari est également allé au commissariat faire abandon de domicile. J'ai encore 2 enfants a charge de 10 et de 14 ans et je suis propriétaire d'une maison.
Je ne sais plus quoi faire, je subi toujours ses sautes d'humeur et ses coups de telephone desagreables. Je suis institutrice et tous les matins, j'emmene mes enfants a l'ecole, je les recupere le soir. Je passe le mercredi avec eux et m'occupe de leurs activités.
Ca ne peut pas durer comme ça, que dois je faire?

Par **Upsilon**, le **25/09/2008** à **15:46**

Bonjour et bienvenue sur notre site!
Je pense que la meilleure chose à faire est d'engager une procédure de divorce. Si vous le pouvez, essayer d'en parler à votre conjoint afin d'aboutir à un divorce par consentement mutuel.... Sinon, il faudra passer au divorce pour faute, plus délicat et surtout plus éprouvant...
Concernant le bien immobilier dont vous parlez, vous dites êtes propriétaire d'une maison? Est-ce un bien qui n'appartient qu'à vous? (comment l'avez vous acquis?).
Est-ce le logement de la famille?
Cordialement,
Upsilon.